

**Non classifié**

**ENV/EPOC(2005)14/FINAL**



Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
Organisation for Economic Co-operation and Development

**28-Feb-2006**

**Français - Or. Anglais**

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
COMITE DES POLITIQUES D'ENVIRONNEMENT**

**ENV/EPOC(2005)14/FINAL  
Non classifié**

**VISION STRATEGIQUE DE L'EPOC**

*Ce document tient compte des commentaires formulés au sujet du document ENV/EPOC(2005)14/REV1 qui a été placé sur le GDE le 16 novembre 2005.*

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Rob Visser, Direction de l'Environnement de l'OCDE.  
Tel: +33(0)1 45 24 93 10; E-mail: [rob.visser@oecd.org](mailto:rob.visser@oecd.org)

**JT03204610**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format

**Français - Or. Anglais**

## **VISION STRATÉGIQUE DE L'EPOC**

**La Vision stratégique de l'EPOC consiste à œuvrer en faveur d'une croissance économique mondiale qui soit écologiquement viable.**

L'EPOC s'y attellera en aidant les gouvernements des pays de l'OCDE à concevoir et appliquer des politiques efficaces et efficaces face à certains grands problèmes d'environnement, moyennant la mise en commun des connaissances et des pratiques optimales et la production d'analyses utiles à l'action des pouvoirs publics, et compte tenu des conclusions des ministres, qui ont estimé qu'il fallait redoubler d'efforts pour que les pays membres tiennent leurs engagements nationaux et internationaux en matière d'environnement.

Dans cette optique, les travaux de l'EPOC à moyen et long termes seront axés sur :

- la mondialisation
- l'intégration
- la mise en œuvre
- la transparence
- les partenariats

A cet effet, l'EPOC recourra aux outils caractéristiques de l'OCDE : examens par les pairs, données et indicateurs harmonisés, projections établies à l'aide de modèles, et analyses et recommandations utiles à l'action des pouvoirs publics. En outre, il resserrera la coopération avec les autres organes de l'OCDE, les acteurs concernés et les pays non membres, et il renforcera la communication autour de ses messages.

### **OBJET**

Afin d'aider le Comité dans le cadre des délibérations qui ont lieu tous les deux ans sur son programme, les délégués ont demandé un réexamen plus approfondi de la mission et des buts de l'EPOC. La présente Vision stratégique répond à cette demande.

Si l'EPOC a élaboré cette Vision stratégique pour son programme sur l'environnement, c'est pour :

- donner des orientations stratégiques concernant ses activités durant les cinq à dix prochaines années ;
- promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXIème siècle<sup>1</sup> et l'exécution du mandat de l'EPOC<sup>2</sup> au travers de son programme de travail ;
- aider les pays à aborder les défis environnementaux comme une opportunité économique et une chance d'accroître le bien-être, ainsi qu'à tenir leurs engagements nationaux et internationaux en matière d'environnement ;
- intensifier les travaux de l'EPOC sur la prise en compte des problèmes d'environnement dans les politiques économiques et autres, et contribuer à la mise en place d'un développement durable, l'un des objectifs fondamentaux de l'OCDE et de ses pays membres ;
- aider l'EPOC et ses organes subsidiaires à déterminer les travaux prioritaires, les nouveaux domaines de travail et les activités peu prioritaires qui peuvent être abandonnées progressivement, afin d'assurer un meilleur ciblage des ressources en fonction de l'évolution des priorités et de l'aptitude de l'EPOC à apporter de la valeur ajoutée ;
- définir et améliorer la « marque de fabrique », les produits et le déroulement des travaux de l'EPOC ;
- améliorer la communication des principaux messages de l'EPOC en direction des publics visés, de façon à renforcer le soutien dont bénéficient les travaux de l'EPOC au sein du Conseil de l'OCDE et dans les capitales.

## LA VISION

### I. L'EPOC et les grands problèmes d'environnement

1. Environnement et politiques économiques sont indissociablement liés : un environnement salubre est indispensable à une bonne croissance économique, cependant que des politiques environnementales novatrices peuvent ouvrir des perspectives de croissance économique durable.

2. Dans la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE*, les ministres de l'environnement ont recensé les grands défis que doivent relever les pays membres pour parvenir à la viabilité écologique. Ils sont aussi convenus de 71 actions à entreprendre au niveau national pour œuvrer à l'appui de cet objectif, ainsi que de 55 travaux pour la réalisation desquels ils ont demandé le concours de l'OCDE.

3. A leur réunion d'avril 2004, les ministres de l'environnement ont fait le bilan des progrès intervenus dans la mise en œuvre de la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE*. Notant que des progrès

---

<sup>1</sup> *Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXIème siècle*, adoptée par les ministres de l'environnement des pays de l'OCDE et approuvée par le Conseil de l'OCDE réuni au niveau des ministres en 2001 [[www.oecd.org/env/min/2001/index-fr.htm](http://www.oecd.org/env/min/2001/index-fr.htm)].

<sup>2</sup> Résolution du Conseil concernant le renouvellement du mandat du Comité des politiques d'environnement [C(2004)99/REV1].

avaient été accomplis dans certains domaines, ils ont cependant dû constater que « d'autres mesures s'imposent sans tarder pour que la viabilité écologique puisse être assurée au meilleur coût et de manière socialement équitable ». <sup>3</sup> Ils ont aussi relevé que le respect des engagements nationaux et internationaux en matière d'environnement n'était pas en bonne voie dans les pays de l'OCDE, et qu'il y avait un besoin de politiques permettant d'atteindre de façon plus efficace et efficiente les objectifs d'environnement. A cet égard, un bref tour d'horizon des travaux actuels de l'EPOC est présenté en annexe.

## II. Priorités de l'EPOC à moyen et long termes

4. L'EPOC a défini ses principales priorités dans l'optique de travaux nouveaux ou renforcés exploitant les atouts particuliers de l'OCDE, dans le but de mettre en évidence les possibilités de faire prévaloir la viabilité écologique tout en contribuant à la croissance économique dans le monde. Les grands axes des travaux futurs de l'EPOC et de ses organes subsidiaires sont énumérés ci-dessous.

### Mondialisation

- Examiner la mondialisation économique sous l'angle de l'environnement. A cet effet, l'accent sera mis sur :
  - la mise en évidence de nouvelles possibilités pour les pouvoirs publics de promouvoir la compétitivité économique tout en obtenant des résultats positifs sur le plan de l'environnement,
  - les liens entre l'investissement et l'environnement,
  - les liens entre les échanges et l'environnement,
  - l'environnement et l'évolution et la diffusion des techniques,
  - l'innovation au service de l'efficacité énergétique et du rendement d'utilisation des matières.

### Intégration

- Renforcer la prise en compte des aspects environnementaux dans d'autres domaines d'action (par exemple, finance, santé, agriculture, énergie, transports, produits chimiques), y compris en coopérant avec d'autres organes de l'OCDE. A cet effet, des travaux seront menés notamment sur :
  - les coûts de l'inaction des pouvoirs publics en matière d'environnement,
  - les liens entre santé et environnement, plus particulièrement en ce qui concerne les groupes vulnérables tels que les enfants,
  - les perspectives de l'environnement (qui présenteront des projections de la situation et des pressions environnementales réalisées dans une optique économique),
  - les aspects redistributifs et les aspects touchant à l'emploi des politiques environnementales.

---

<sup>3</sup> Résumé du Président - Réunion du Comité des politiques d'environnement au niveau ministériel, 20-21 avril 2004 [www.oecd.org/envmin2004].

### Mise en œuvre

- L'EPOC renforcera ses travaux analytiques destinés à soutenir la mise en œuvre réussie des moyens d'action et panoplies de mesures au niveau national. Les travaux menés viseront notamment à :
  - promouvoir l'utilisation d'instruments économiques fondés sur le jeu du marché à l'appui des objectifs environnementaux, en tenant compte des incidences sociales,
  - mettre au point des méthodes en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles, y compris dans l'optique du changement climatique,
  - analyser l'initiative « 3R » (réduire, réutiliser, recycler), la gestion durable des matières et l'utilisation durable des ressources naturelles,
  - analyser les possibilités de rendre plus durables la consommation et la production et de créer des marchés « verts »,
  - intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux,
  - renforcer la gouvernance environnementale et les incitations en faveur du respect et de l'application effective des mesures environnementales, sur le plan national comme au niveau international,
  - appuyer la mise en œuvre efficiente des outils intéressant la sécurité des produits chimiques, des pesticides et des biotechnologies,
  - étudier les possibilités ouvertes et les défis lancés par les nouvelles technologies, comme celles mettant en jeu des organismes génétiquement modifiés et des nanomatériaux fabriqués,
  - soutenir la mise en place d'infrastructures liées à l'environnement, par exemple dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

### Transparence

- Consolider la fonction de suivi des performances environnementales des pays remplie par l'OCDE. Les Examens environnementaux sont l'un des produits qui font la « marque de fabrique » de l'EPOC. Leur valeur en tant que produits issus d'un processus d'examen par les pairs sera augmentée :
  - en renforçant leur ciblage et leur rayonnement,
  - en tirant les enseignements communs, en procédant à des évaluations comparatives des performances environnementales et en développant la transparence au niveau national comme sur le plan international,
  - en mettant au point de nouveaux indicateurs environnementaux spécifiques et en développant leur utilisation (flux de matières et productivité des ressources, par exemple),
  - en étoffant la base de connaissances sur les problèmes et les politiques d'environnement, ainsi qu'en harmonisant plus avant les données environnementales dans le contexte de l'utilisation d'indicateurs et des évaluations des performances environnementales effectuées aux niveaux national et international.

### Partenariats

- Nouer des partenariats féconds avec d'autres intervenants, notamment des ministères, des pays membres de l'OCDE, des pays non membres, des acteurs concernés (entreprises, syndicats, ONG environnementales...) et d'autres secteurs de l'OCDE. Pour mettre en place de meilleurs partenariats, l'EPOC mettra davantage l'accent dans ses travaux sur les dimensions suivantes :
  - coopération améliorée avec certains non-membres grâce à la mise en œuvre de la stratégie d'ouverture de l'EPOC,<sup>4</sup> par exemple moyennant l'élargissement de la participation de non-membres au système d'Acceptation mutuelle des données pour l'évaluation des produits chimiques
  - renforcement de la cohérence et des synergies entre les politiques en matière de développement et d'environnement,
  - accroissement de la contribution des entreprises à la conception de solutions originales aux grands problèmes d'environnement,
  - mise à profit des données d'expérience provenant des acteurs concernés.

### **III. Communication sur les principaux messages de l'EPOC**

5. Pour maximiser l'influence exercée sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques au niveau national par les travaux de l'OCDE sur l'environnement, et afin d'appuyer de nouvelles améliorations de la situation de l'environnement dans les pays, l'EPOC renforcera encore la communication autour de ses principaux messages. A cette fin :

- L'utilité des travaux de l'EPOC pour l'action des pouvoirs publics sera mise en exergue. Tous les rapports de l'EPOC comporteront un résumé orienté vers l'action. L'EPOC s'efforcera aussi de diffuser plus largement ses travaux auprès du Conseil de l'OCDE. Les membres de l'EPOC rechercheront d'autres possibilités de susciter l'intérêt des médias nationaux et internationaux pour ces travaux.
- Les activités de communication seront mieux ciblées pour faire en sorte que les bons messages soient envoyés au bon moment aux bons destinataires. En plus des destinataires traditionnels, on s'attachera à toucher davantage d'autres secteurs des gouvernements, tels que les ministères des finances et les ministères sectoriels, certains pays non membres et d'autres acteurs concernés. Un style et une stratégie de communication particuliers seront employés pour chacun de ces publics visés, afin de s'assurer qu'ils reçoivent en temps voulu des messages convenablement ciblés.
- Les outils de communication existants de l'OCDE seront mieux exploités. Entre autres, il s'agira de mieux faire connaître le site Web de l'OCDE sur l'environnement, de continuer à faire paraître des publications, synthèses, brochures et lettres d'information, et de permettre à un public plus vaste d'y accéder.

6. Aussi bien les délégués auprès de l'EPOC que le Secrétariat contribueront à l'intensification des efforts de communication. Le rôle particulier des premiers et du second et les possibilités d'amélioration des activités de communication seront inscrits explicitement dans les futurs programmes de travail. L'EPOC intensifiera ses efforts de communication.

---

<sup>4</sup> La stratégie d'ouverture figure dans le document ENV/EPOC(2005)5/FINAL, « Stratégie de participation des non-membres aux réunions du Comité des politiques d'environnement et de ses organes subsidiaires », qui expose les modalités de la participation de non-membres aux travaux de l'EPOC et de ses organes subsidiaires.

#### **IV. Mise en œuvre et réexamen de la Vision stratégique**

7. Au moment de mettre en œuvre la Vision stratégique et d'envisager les priorités des travaux, l'EPOC se posera les questions suivantes pour orienter sa réflexion :

- A quel problème d'environnement ou problème d'orientation de l'action s'attaque-t-on, et quelle est sa dimension socio-économique ?
- Quels seront les résultats pratiques de ces travaux sur le plan de l'environnement et de l'économie ?
- Des travaux similaires sont-ils en cours ailleurs ou existe-t-il des articulations avec des travaux menés dans d'autres institutions ou instances ?
- L'EPOC ou l'un de ses organes subsidiaires est-il le mieux placé pour réaliser ces travaux et apporter une valeur ajoutée ?
- Dispose-t-on de suffisamment de ressources et de temps pour entreprendre ces travaux ?
- Les résultats envisagés peuvent-ils contribuer à renforcer l'influence et la notoriété de l'EPOC ?

8. La Vision stratégique n'est pas un document figé. Les priorités seront réexaminées au moins après chacune des réunions de l'EPOC au niveau des ministres, dont la prochaine est prévue en 2008.

9. La Vision stratégique sous-tendra les programmes de travail biennaux de l'EPOC et de ses organes subsidiaires, en les orientant vers les activités les plus à même d'apporter une valeur ajoutée aux délibérations intergouvernementales. Elle servira également d'élément d'appui pour les activités de planification à moyen terme du Secrétariat en vue de renforcer les compétences et réseaux essentiels.

## ANNEXE

### TRAVAUX DE L'EPOC

L'EPOC apporte déjà son appui aux pays membres dans un grand nombre de domaines. On peut citer, par exemple, les travaux dans les domaines suivants :

- Maintenir l'intégrité des écosystèmes, faire face au changement climatique et examiner les aspects économiques de la biodiversité.
- Découpler les pressions sur l'environnement de la croissance économique, par l'étude des moyens d'action et des panoplies de mesures.
- Veiller à la complémentarité des politiques environnementales et des objectifs de mondialisation ; ainsi, des travaux sont consacrés notamment dans une optique environnementale aux entreprises multinationales, à l'investissement et aux échanges.
- Jeter les bases des réglementations nationales sur la sécurité des produits chimiques, des pesticides et des biotechnologies.
- Suivre les performances environnementales des pays au moyen d'examen par les pairs, de données et d'indicateurs.
- Mettre en évidence les défis environnementaux futurs, déterminer les coûts et les avantages des mesures destinées à y faire face et évaluer les coûts de l'inaction.
- Mettre à profit les capacités de modélisation environnementale et économique de l'OCDE pour établir des prévisions des pressions environnementales et réaliser des analyses des politiques qui permettront également d'étayer l'élaboration des Perspectives de l'environnement de l'OCDE.
- Produire des travaux d'analyse susceptibles d'éclairer les débats sur la politique de l'environnement dans les instances internationales en général.

Ce faisant, l'EPOC :

- Collabore avec des pays non membres partenaires et d'autres institutions (telles que les Nations Unies, la Banque mondiale et les banques régionales de développement) à la réalisation d'objectifs d'environnement communs et partagés, ainsi qu'à la définition de bonnes pratiques des pouvoirs publics dans des domaines particuliers.
- Etudie les interdépendances horizontales en coopération avec d'autres organes de l'OCDE et les organes autonomes tels que l'AIE.



### **Quelques avantages des travaux de l'OCDE sur l'environnement**

En tant qu'organisation intergouvernementale à orientation résolument économique, l'OCDE a un rôle irremplaçable à jouer dans la détermination des coûts et des avantages économiques de l'action et de l'inaction des pouvoirs publics en matière d'environnement, ainsi que dans la promotion de la « vérité des prix » par l'internalisation des externalités environnementales. L'OCDE s'emploie aussi à élaborer des moyens d'action et des outils pratiques pour aider les pays à atteindre les objectifs d'environnement au moindre coût et pour abaisser les barrières commerciales inutiles. Ses travaux sur l'environnement aident les pays à ouvrir des perspectives de développement économique sans perdre de vue les conséquences environnementales. Au travers des examens environnementaux par pays, l'EPOC offre un mécanisme de dialogue entre pairs où chacun rend compte des résultats obtenus au regard des engagements environnementaux.

Dans le cadre de l'EPOC, les pays de l'OCDE œuvrent de conserve et dans un esprit de coopération à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement. Mettant à profit la pluridisciplinarité de l'Organisation, les travaux de l'EPOC donnent l'occasion de prendre en compte les priorités environnementales dans d'autres domaines d'action dans le contexte de l'OCDE. Ils contribuent à la renommée de l'OCDE et participent de sa « marque de fabrique », qui est celle d'un lieu de rencontre où les décideurs débattent des politiques et des enseignements tirés de manière cohérente.

Le programme de l'OCDE sur l'environnement facilite le dialogue et la confrontation des expériences et des pratiques optimales concernant les grands enjeux nationaux et internationaux, y compris avec les pays non membres. En tant qu'instance réunissant les pays développés, l'OCDE peut apporter une contribution importante et unique en son genre à la mise en place d'une dynamique en faveur de réorientations stratégiques des politiques porteuses d'avantages planétaires et soutenues par un consensus et des actions au niveau multilatéral. Les travaux de l'EPOC offrent des éléments d'appui utiles aux pays membres dans le cadre des négociations internationales en rapport avec les problèmes et les grands enjeux environnementaux.